



Aides financières étatiques

www.myenergy.lu

myenergy
L u x e m b o u r g



myenergy
L u x e m b o u r g



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DU COMMERCE EXTÉRIEUR



MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DES INFRASTRUCTURES
Département de l'environnement

myenergy, la structure nationale pour le conseil en énergie.

Aides financières étatiques

Le ministère du Développement durable et des Infrastructures soutient les particuliers, les a.s.b.l. ainsi que les promoteurs privés et publics, autres que l'État, s'engageant dans les domaines de l'efficacité énergétique et des sources d'énergie renouvelables.

Fin de validité du règlement grand-ducal du 20 avril 2009 : 31 décembre 2012

Informez-vous aussi auprès de votre commune sur d'éventuelles subventions communales supplémentaires!

Demande de subvention

Administration de l'environnement
Service des économies d'énergie
16, rue Eugène Ruppert
L-2453 Luxembourg

T 268478 - 400 | www.emwelt.lu

Formulaires de demande: www.emwelt.lu > guichet virtuel > énergie > prime house

Hotline gratuite: 8002 11 90

Tous les conseils de base professionnels et gratuits pour réduire votre consommation d'énergie, pour valoriser les énergies renouvelables et pour accéder aux subventions de l'État!

28, rue Michel Rodange | L-2430 Luxembourg
T +352 40 66 58 | F +352 40 66 58-2
www.myenergy.lu | info@myenergy.lu

myenergy, la structure nationale pour le conseil en énergie.

Aides financières pour une rénovation énergétique

Conditions

- Conseil en énergie sur place avant les mesures d'isolation
- Bâtiment d'habitation âgé de plus de 10 ans
- Une qualité énergétique minimale est requise pour les éléments assainis (valeur U)

Bonus de 20% sur toutes les mesures en cas d'assainissement intégral de l'enveloppe thermique

Enveloppe thermique	Valeur U maximale [W/m²K]	Aide financière
Isolation du côté extérieur d'un mur de façade	0,30	20€/m²
Isolation du côté intérieur d'un mur de façade	0,35	20€/m²
Isolation du côté extérieur d'un mur contre sol ou zone non chauffée	0,30	12€/m²
Isolation du côté intérieur d'un mur contre sol ou zone non chauffée	0,35	12€/m²
Isolation de la toiture inclinée	0,23	15€/m²
Isolation de la toiture plate	0,23	13€/m²
Isolation de la dalle supérieure contre grenier non chauffé	0,23	10€/m²
Isolation de la dalle inférieure contre cave non chauffée ou sol	0,40	12€/m²
Substitution des fenêtres par un cadre avec vitrage double (vitrage et cadre)	1,35	25€/m²*
Substitution des fenêtres par un cadre avec vitrage triple (vitrage et cadre)	1,00	80€/m²*

* Conditions : certaine qualité thermique du mur extérieur ($U \leq 1,00 \text{ W/m}^2\text{K}$) ou installation d'un système de ventilation contrôlée, qui peut être subventionné sous certaines conditions.



Isolation extérieure



Isolation pans du toit

Conseil en énergie*	Aide financière	Montant maximal	
* sous condition qu'au moins une mesure soit réalisée.	70€ / heure	m.u. 1.000€	i.p. 1.600€

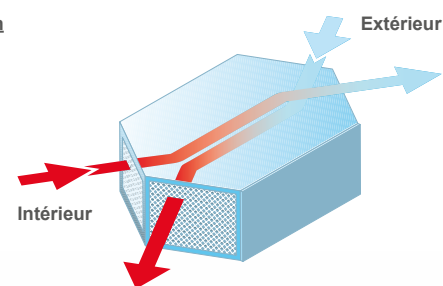
Système de ventilation contrôlée	Aide financière (% des coûts)	Montant max.	
		m.u.	i.p.
Ventilation contrôlée sans récupération de chaleur	50%	1.500€*	1.000€* / unité d'habitation, max: 15.000€*
Ventilation contrôlée avec récupération de chaleur	50%	3.000€**	2.000€** / unité d'habitation, max: 15.000€**

m.u. = maison unifamiliale / i.p. = immeuble plurifamilial

- * Conditions:
- puissance max. des ventilateurs : 30W (i.p.) / 50W (m.u.)
 - qualité thermique des fenêtres ($U_w \leq 1,35 \text{ W/m}^2\text{K}$)
 - en dehors d'un assainissement énergétique de la façade.

** Conditions: Test d'étanchéité à l'air (Blower-Door-Test) $\leq 2,0/h$

Schéma de ventilation



Appareil de ventilation contrôlée



Installations techniques valorisant les sources d'énergie renouvelables

Remarque:

Des aides financières pour la réalisation de réseaux de chaleur, de micro-cogénérations et d'équilibrages hydrauliques peuvent être allouées sous certaines conditions.

Pour plus d'informations:

Hotline gratuite 8002 11 90 / www.myenergy.lu

Installation technique	Subvention* (% des coûts)	Montant maximal*	
		m.u.	i.p.
Installation solaire thermique	50%	3.000€	3.000€ par unité d'habitation max.: 15.000€
Installation solaire thermique avec appoint du chauffage	50%	5.000€	5.000€ par unité d'habitation max.: 15.000€
Pompe à chaleur géothermique	40%	6.000€	4.000€ par unité d'habitation max.: 20.000€
Pompe à chaleur avec captage à air	40%	3.000€	2.000€ par unité d'habitation max.: 20.000€
Chaudière aux granulés / plaquettes de bois	30%	4.000€	4.000€ par unité d'habitation max.: 10.000€
Chaudière à condensation	10%	100€	100€ par unité d'habitation max.: 600€
Équilibrage hydraulique	50%	300€	150€ par unité d'habitation max.: 1.500€
Poêle à pellets**	30%	2.500€	/
Installation solaire photovoltaïque	30%	1.650€/kWp (max. 30kWp) 1 ^{ère} injection en 2011: 38,22 ct/kWh 1 ^{ère} injection en 2012: 36,96 ct/kWh	

m.u. = maison unifamiliale / i.p. = immeuble plurifamilial

* Les aides financières pour les installations techniques sont soumises à des critères de qualité spécifiques. Plus d'infos sur www.myenergy.lu

** Conditions: min. 50% soutirage de chaleur raccordé au chauffage central

Maison passive ou basse énergie

Conditions

- Performance énergétique d'après le règlement grand-ducal du 30 novembre 2007
maison passive : classes AA
maison basse énergie : classes BB
- Ventilation contrôlée avec récupération de chaleur $\geq 75\%$
- Enveloppe thermique étanche à l'air (maison basse énergie : $\leq 1,0/h$ / maison passive : $\leq 0,6/h$)
- Absence d'une climatisation fixe

Maison unifamiliale

Surface de référence énergétique (An)	Maison passive	Maison basse énergie
Jusqu'à 150m²	160€/m²	45€/m²
Entre 150 et 200m²	105€/m²	27€/m²
$\geq 200\text{m}^2$ montant max.	29.250€	8.100€

Immeuble plurifamilial -

surface de référence énergétique totale $\leq 1000\text{m}^2$

Surface de référence énergétique	Maison passive	Maison basse énergie
Jusqu'à 80m²	139€/m²	40€/m²
entre 80 et 120m²	87€/m²	25€/m²
$\geq 120\text{m}^2$ subvention max.	13.810€	4.200€

Immeuble plurifamilial -

surface de référence énergétique totale $> 1000\text{m}^2$

Surface de référence énergétique	Maison passive	Maison basse énergie
Jusqu'à 80m²	99€/m²	34€/m²
entre 80 et 120m²	57€/m²	21€/m²
$\geq 120\text{m}^2$ subvention max.	10.200€	3.560€

Echangeur géothermique pour le système de ventilation contrôlée

Subvention (% des coûts)	Montant max.
50%	1.000€* (m.u.) 1.500€ + 200€* par unité d'habitation, à partir de la 3 ^{ème} unité d'habitation max. 4.000€*

* Conditions: profondeur min. 1,5 m